

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Édition Août 2008

Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les relations commerciales entre la SIPORT AG et ses clients au moment de la conclusion du contrat dans sa version actuelle respective, lesquelles ne sont pas définies par écrit d'une autre manière.

Établissement du contrat

Le contrat prend effet dès l'acceptation via la confirmation de commande par la SIPORT AG des produits et services spécifiés par le client lors de la passation de commande.

Validité de l'offre

Sans accord particulier: 2 mois

Prix

Sous réserve d'indications contraires, les prix s'entendent en francs suisses (CHF) départ usine nets, hors TVA, emballage, transport et assurance. Si des certificats spéciaux, des attestations de conformité, etc. sont exigés, nous nous réservons le droit d'effectuer une facturation en conséquence.

Les frais supplémentaires induits par une préparation manquante des travaux, des temps d'attente causés par les travaux, les trajets à vide ainsi que les missions effectuées en-dehors du temps de travail seront facturés en tant que tels au taux de régie.

Conditions de paiement

Le client disposera d'un délai de 30 jours net, sans escompte ni autre remise à compter de la date d'émission de la facture pour procéder au règlement de la commande. D'autres conditions de paiement doivent faire l'objet d'un accord écrit. En cas de retard de paiement, la SIPORT AG se réserve le droit de suspendre la livraison d'autres produits ainsi que l'élimination de défauts. En plus de cela, la SIPORT AG est en droit de facturer un intérêt moratoire.

Réserve de propriété

La SIPORT AG est en droit d'inscrire une réserve de propriété au sens de l'article 715 CCS dans le registre correspondant, et cela jusqu'au paiement intégral du prix de la vente, comprenant les intérêts moratoires et les frais pour la marchandise livrée.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Délais de livraison

Les délais de livraison mentionnés par la SIPORT AG sont communiqués au mieux de ses connaissances et sont respectés selon ses meilleures possibilités, mais ils restent sans engagement. Les éventuels retards ne donnent aucun droit au client de se départir du contrat ou d'exiger des indemnités pour des dommages résultant d'un retard. Les amendes conventionnelles ne seront pas acceptées, sous réserve que la SIPORT AG y ait expressément consenti par écrit.

Documents techniques

Les documents techniques tels que les dessins, les schémas, les descriptions, les calculs, etc. n'ont qu'une valeur indicative, s'ils n'ont pas été désignés comme contraignants. La SIPORT AG se réserve le droit d'apporter les modifications qui lui semblent nécessaires. Les documents techniques sont à considérer comme confidentiels par le client, et restent la propriété intellectuelle de la SIPORT AG. Ils ne peuvent être copiés, reproduits ou portés à la connaissance de tiers. Ils peuvent être utilisés pour la maintenance et l'utilisation.

Réclamations en cas de défauts

Les réclamations doivent être notifiées par écrit à la SIPORT AG dans un délai de 8 jours après réception de la marchandise ou la prestation des services, faute de quoi la livraison est considérée comme sans faille.

Annulation

En cas d'annulation de commandes, la SIPORT AG est en droit de facturer les frais occasionnés au client. Les marchandises ou prestations de service qui ne peuvent être remises après l'expiration du délai de livraison à la demande du client seront facturées par la SIPORT AG.

Responsabilité/garantie

La SIPORT AG s'engage à honorer la commande dans les termes du contrat. Toute autre responsabilité vis-à-vis du client pour des dommages quelconques est exclue. La SIPORT AG se décharge notamment des dommages indirects ou consécutifs comme par exemple la perte de profit ou les prétentions de tiers. Le client engage sa seule responsabilité si l'exécution de sa commande contrevient à des conventions judiciaires ou des droits. La période de garantie pour la livraison de marchandises et de montages sur place est de 12 mois à compter de la date de livraison ou, le cas échéant, de la fin des travaux de montage. Sont exclus de la période de garantie tous les dommages consécutifs à l'usure, une maintenance déficiente, le non-respect des normes d'exploitation, une erreur de maniement, une sollicitation excessive, des consommables inappropriés ainsi que pour tout autre motif sur lequel la SIPORT AG n'a pas d'influence. En cas de livraison de pièces de rechanges provenant d'autres constructeurs, la SIPORT AG reconnaît exclusivement les engagements que ses sous-traitants ont vis-à-vis d'elle en terme de garantie.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Protection des données

Les produits et les informations mis à disposition par le client sont soigneusement traités par la SIPORT AG. La propriété intellectuelle comme par exemple les dessins, schémas, calculs ou documents photo fera l'objet d'une attention particulière.

Droit applicable et for juridique

Le droit suisse est applicable. Le lieu d'exécution et for juridique est à Mellingen.

Mellingen, le 5 Août 2008